Notre-Dame-de-l’île-Perrot, le

Ministère de la Sécurité publique

Direction du rétablissement

433, rue du Marais, bureau 100

Québec, Québec

G1M 3A2

**Objet : Programme d’aide financière – inondation printemps 2017**

**« Adresse »**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons notre demande d’aide financière suite aux inondations survenues au printemps 2017 dans la municipalité de Notre-Dame-de-l’île-Perrot.

Nous avons été dans l’impossibilité de déposer notre demande avant l’échéance du 16 août 2017 puisqu’à cette date, l’eau recouvrait toujours en partie de notre terrain, et nous ne pouvions pas constater l’ampleur de notre perte. Maintenant que l’eau s’est retirée, nous sommes en mesurer de confirmer que notre résidence n’a pas été touchée, mais que notre terrain a été considérablement érodé par la crue des eaux et les vagues.

La Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot a tenu au cours de la semaine du 5 septembre une rencontre d’information à l’attention des citoyens touchés par la crue des eaux afin de nous exposer les bonnes pratiques d’aménagement des berges et les démarches à effectuer afin de bénéficier de l’aide financière offerte pour rétablissement des aménagements paysagers..

Nous sommes d’avis que notre réclamation tardive est justifiée par les raisons susmentionnées et vous saurions gré de bien vouloir procéder à l’ouverture de notre dossier.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.